

Contrat 2026-2027

Intervenu avec :

Studio Rythme et Danse

456, avenue Richard
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4L8
Tél. : 819 762-1434
Courriel : info@rythmeetdanse.ca



1. Description du cours

Voir les informations de votre facture.

Tous les cours sont donnés au Studio Rythme et Danse (456, avenue Richard, à Rouyn-Noranda).

2. Date du début et de fin des cours et durée de la session

Les cours débuteront dans la semaine du 7 septembre 2026 et se termineront au plus tard le 29 mai 2027.

La session comportera 29 semaines de cours. Veuillez noter que le Studio se réserve le droit d'annuler un maximum de 2 cours pour des raisons exceptionnelles (conditions routières, température) sans remboursement.

Il y aura des semaines de congé dont les dates sont disponibles sur le site Internet du Studio (Calendrier session 2026-2027).

3. Tarif

Le coût d'inscription inclut des frais d'inscription de 42 \$, et ce, par cours inscrit. **Ces frais ne sont pas remboursables.**

Veuillez-vous référer à votre facture pour les détails concernant le tarif.

Si vous ne souhaitez pas participer au spectacle de juin 2027, vous devez nous en aviser **par écrit au plus tard le 17 janvier 2027**. À défaut de nous avoir avisé dans ce délai, vous devrez acquitter des frais pour le ou les costumes selon les modalités suivantes :

- Si vous résiliez votre contrat entre le 18 janvier 2027 et le 30 avril 2027, des frais de 50,00\$ plus taxes vous seront facturés.
- Si vous résiliez votre contrat après le 1^{er} mai 2027, 100% des frais du ou des costumes vous seront facturés et vous pourrez conserver le ou les costumes.

4. Modalités de paiement

Le coût total de l'inscription est payable en trois (3) versements égaux, soit :

- 1^{er} versement exigible au plus tard le 10 septembre 2026;
- 2^e versement au plus tard le 26 novembre 2026;
- 3^e versement au plus tard le 21 janvier 2027;

Vous pouvez payer directement en ligne dans votre compte par carte de crédit ou au bureau du Studio par débit, crédit ou en argent. Prenez note que nous n'acceptons pas les chèques.

5. Résiliation du contrat

Si vous désirez annuler votre inscription, vous devez **obligatoirement** remplir le formulaire de résiliation ci-joint et le transmettre dans les meilleurs délais au Studio Rythme et Danse.

AUCUNE résiliation verbale ne sera acceptée ni ne pourra faire office de date de résiliation.

Si vous résiliez votre contrat après la première semaine de cours, les montants suivants devront être payés par vous :

- le ou les cours qui auront été donnés plus
- le plus petit des deux montants suivants :
 - 50 \$;
 - 10 % du coût des cours restants.

6. Spectacles

Des représentations de Noël seront **tenues** au Théâtre du Cuivre le 12 décembre 2026. L'horaire exact de passage sera disponible sur le site Internet du Studio et sera remis aux élèves dans leurs cours de danse, et ce, au plus tard au début du mois de décembre.

Des spectacles seront tenus au Théâtre du Cuivre **le dimanche le 06 juin 2027**. La formule exacte sera communiquée en temps et lieu ainsi que l'horaire de passage, le tout sera disponible sur le site Internet et sera transmis aux élèves dans leurs cours de danse.

7. Photographies

Le Studio Rythme et Danse publiera des photographies de ses élèves sur sa page Facebook.

Ces photographies auront été prises tout au long de la session et lors des spectacles qui se tiendront au Théâtre du Cuivre.

Un élève qui ne désire pas que sa photographie soit publiée devra transmettre un avis écrit au Studio Rythme et Danse **au plus tard le 23 novembre 2026**.

8. Responsabilité envers l'élève

L'élève et le parent (titulaire de l'autorité parentale) reconnaissent que l'élève sera sous la responsabilité du Studio Rythme et Danse uniquement pendant la période des cours et en autant que l'élève y assiste.

Le Studio Rythme et Danse n'est pas responsable de l'élève avant ou après la période de cours. Le Studio n'assume aucune responsabilité quant à la garde ou la supervision de l'élève. La présence d'un adulte est fortement recommandée en dehors des périodes de cours auxquelles l'élève participe.

En cas de blessure ou d'accident de l'élève, le Studio appellera le parent de l'élève ou la personne autorisée au présent contrat.

Un rapport d'accident sera complété et devra être signé par l'élève ou son parent s'il est âgé de moins de 18 ans.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Il est fortement recommandé d'inscrire le nom de l'enfant à l'intérieur des vêtements et souliers.

9. Code vestimentaire

Pour tous les cours, **les cheveux doivent être attachés**. Nous n'acceptons pas les bijoux encombrants ainsi que les jeans. Pour les cours avec des espadrilles, nous demandons des espadrilles **d'intérieur**. Selon le style du cours de votre enfant, des consignes vous seront données pour la tenue vestimentaire exacte.

CONTRAT ACCESSOIRE (COSTUME)

Information concernant le costume pour le spectacle au Théâtre du Cuivre

Le spectacle de fin d'année sera tenu le 06 juin 2027, à la fin de la présente session. L'horaire exact sera disponible sur le site Internet du Studio au plus tard en avril 2027 et sera transmis dans les cours.

Pour participer à ce spectacle, un costume est **obligatoire**, et ce, par cours suivi. Ce costume est acheté par le Studio Rythme et Danse et est par la suite vendu à l'élève. Nous vous rappelons que le Studio ne fait aucun profit avec la vente de costume et qu'il est seulement distributeur.

Le coût du costume est fixé selon le niveau de cours suivi :

- 110,00 \$ + taxes pour les élèves inscrits aux cours Arabesques, 4-5 ans, Pré-Junior et Pré-Ballet.
- 115,00 \$ + taxes pour les élèves inscrits aux cours de niveau Junior, Niveau 1 et tous les niveaux supérieurs, incluant les cours pour adultes.

Le costume sera remis seulement lorsque la **facture en entier aura été payée**.

Dans le cas où un élève ne désire pas participer au spectacle, un **avis écrit** (par courriel au info@rythmeetdanse.ca ou en personne au bureau) doit être transmis au Studio Rythme et Danse (et non au professeur) **au plus tard le 17 janvier 2026**. À défaut de nous avoir avisé dans ce délai, vous devrez acquitter des frais pour le ou les costumes selon les modalités suivantes :

- Si vous résiliez votre contrat entre le 18 janvier 2027 et le 1^{er} avril 2027, des frais de 50,00\$ vous seront facturés.
- Si vous résiliez votre contrat après le 1^{er} avril 2027, 100% des frais du ou des costumes vous seront facturés et vous pourrez conserver le ou les costumes.

Nous effectuerons la prise de mesure pour les costumes en décembre 2026. Pour les nouveaux élèves qui s'inscrivent en janvier 2027, ils devront passer au Studio avant le début des cours pour prendre leurs mesures.

Formule de résiliation

(Loi sur la protection du consommateur, art. 190)

À : Studio Rythme et Danse
456, avenue Richard
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4L8

Date : _____

En vertu de l'article 204 de la *Loi sur la protection du consommateur*, je résilie le contrat concernant le cours de danse _____
(nom du groupe et niveau, voir information indiquée à votre inscription) conclu le _____ (date d'inscription) à _____. (Ville)

Raison de la résiliation :

(nom de l'élève)

(parent, si mineur)

(signature)

(signature parent, si mineur)

(adresse du consommateur)